

# Personalvorsorge Gate Gourmet (PGG)

Aux assurés de la  
Prévoyance Professionnelle Gate Gourmet

Personalvorsorge Gate Gourmet  
Prévoyance Professionnelle Gate Gourmet  
Pension Scheme Gate Gourmet

c/o PFS Pension Fund Services AG  
P.O. Box  
CH-8058 Zurich

Zurich, février 2014

benno.halter@pfs.ch  
Tel. +41 43 210 18 86  
www.pgg.pfs-service.ch

## Information No 24 Prévoyance professionnelle Gate Gourmet - PPG

Mesdames, Messieurs,

De par les nouveaux contrats de travail pour tous les employés des unités de Zurich et de Genève (désignés dans le règlement de prévoyance en tant que groupe 1 d'entreprise), des modifications dans la caisse de pension, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ont également été nécessaires.

Les changements essentiels concernent:

- Concrètement cela signifie la retraite à l'âge de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes avec possibilité de retraite anticipée à partir de 58 ans
- Suppression du pont AVS, avec une cotisation de fidélité pour les employés nés en 1959 et plus âgés, ainsi que 11 années de service au minimum
- Les cotisations d'épargne sont versées pour moitié par l'employé et par l'employeur
- Dès 45 ans, l'employeur verse 2% de cotisations d'épargne de plus que l'employé
- Le plan d'épargne Plus n'est possible qu'à partir de 45 ans
- Les primes de risque sont versées pour moitié par l'employeur et par l'employé (pas de changement pour les salariés de l'unité Genève)

Plan d'épargne Standard		
Âge	Employeur	Employé
17 - 24	0.0%	0.0%
25 - 34	5.0%	5.0%
35 - 44	6.5%	6.5%
45 - 54	9.0%	7.0%
55 - 64/65	10.5%	8.5%

Primes de risque	
Employeur	Employé
2.1%	2.1%

Le règlement des prestations actualisé sera disponible sur la page internet [www.pgg.pfs-service.ch](http://www.pgg.pfs-service.ch). Vous trouvez là aussi des explications relatives au certificat d'assurance. N'hésitez pas de nous contacter si vous avez des questions.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le Conseil de Fondation



Tommy Foehn  
Président



Benno Halter  
Directeur